



International Civil Aviation Organization

WRC/12-PM (ASECNA)

Seminaire regional preparatoire a la CMR 2012

**Dispositions du Manuel relatif aux besoins de l'Aviation Civile
en matiere de spectre aeronautique:**

Role de l'OACI dans la planification des frequences et du spectre

Presentation de l'OACI

(Dakar, 20— 22 avril 2011)



Plan de la presentation

- Presentation du Doc 971
- Role de l'OACI
- Relations entre l'UIT et l'OACI
- Strategie de l'OACI
- Position de l'OACI



Presentation du Doc 9718

- ✈ Le Doc 9718 contient **les énoncés de politique de l'OACI, approuvés et amendés par le Conseil de l'OACI, sur les besoins de l'aviation en matière de fréquences radioélectriques.**
- ✈ Ce manuel a pour but **d'aider les États et l'OACI à se préparer aux futures conférences de l'UIT.**
- ✈ Par ailleurs, il contient:
 - **la position de l'OACI sur les points d'intérêt pour l'aviation** mis à l'ordre du jour de la CMR-12 de l'UIT est reproduite à la Pièce jointe F.
 - **La stratégie pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI** en vue des prochaines CMR de l'UIT figure à la Pièce jointe E.
- ✈ **Les éléments du manuel relatifs à l'aviation civile complètent les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 10 à la Convention relative à l'aviation civile internationale — *Télécommunications aéronautiques* —, qui continuent à s'appliquer en priorité aux aspects qu'elles visent.**

Role de l'OACI dans la planification des frequences et du spectre



- L'OACI est l'institution spécialisée des Nations Unies ayant une compétence reconnue en matière de sécurité aérienne. En vertu de l'article 37 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, elle a le **pouvoir d'adopter et de modifier les SARP internationales concernant toutes les questions aéronautiques**, notamment dans le domaine des systèmes de communication aéronautique et des aides de navigation aérienne.
- L'article 37 stipule également qu'un degré d'uniformité aussi élevé que possible est considéré comme essentiel pour **favoriser et accroître la sécurité de la navigation aérienne**.
- **Les caractéristiques des systèmes sont précisées à l'Annexe 10 à la Convention de l'OACI** et la nécessité que l'interopérabilité des systèmes soit assurée dans le monde entier exige que les fréquences attribuées soient disponibles à l'échelle mondiale et qu'elles soient, de préférence, exclusives.



Role de l'OACI dans la planification des fréquences et du spectre

- ➔ L'OACI coordonne la présentation des questions aux débats de l'UIT traitant du spectre des radiofréquences aéronautiques. C'est pourquoi elle jouit du statut d'observateur lors des CMR de l'UIT sur ce sujet et participe aux réunions des commissions d'études de l'UIT-R, notamment aux réunions de préparation à la conférence qui ont pour but de préparer le volet technique des CMR.
- ➔ Le champ d'action de *l'OACI couvre les normes techniques des systèmes communs, les seuils de brouillage admissible, les mesures à prendre pour contrôler et résoudre les problèmes suscités par le brouillage, ainsi que les critères de planification du spectre, la préparation des plans de fréquences et les procédures de sécurité et de détresse.*
- ➔ Ces discussions débouchent généralement sur **des dispositions qu'on intègre au Règlement des radiocommunications de l'UIT ou aux Recommandations de l'UIT-R**, et qui sont destinées à être ensuite appliquées dans les États par les organismes nationaux chargés des télécommunications.

Rôle de l'OACI dans la planification des fréquences et du spectre



- ➔ Au sein de l'OACI, les activités sous-jacentes à ce travail effectué sous l'impulsion de l'UIT se situent à deux niveaux :
- ➔ a) **au niveau mondial**, il s'agit des travaux de la **Commission de navigation aérienne** avec le concours du Groupe ACP (Groupe de travail F) et du Groupe NSP (et des réunions de communication à l'échelon division au besoin) **pour préparer les politiques concertées de l'OACI**, ainsi que les estimations relatives au spectre et les données techniques utiles aux conférences de l'UIT et aux commissions d'études de l'UIT-R. Les énoncés de politique de l'OACI et la position que défend l'OACI au cours des CMR sont approuvés par le Conseil ;
- ➔ b) **au niveau régional**, les activités sont du ressort **des bureaux régionaux de l'OACI** et consistent à **assurer la coordination des plans d'assignation** des fréquences avec les États, à l'aide des critères de planification approuvés.
- ➔ Généralement, les délégations des États qui assistent aux conférences de l'UIT comprennent des représentants de l'aviation chargés d'en défendre les intérêts. Le succès de leur mission dépend essentiellement de la coopération entre les États.

Rôle de l'OACI dans la planification des fréquences et du spectre



- Le cycle itératif (maintenant de quatre ans) des CMR de l'UIT a imposé l'utilisation d'un plan continu d'activités permettant d'élaborer, pendant la même période, la position de l'OACI sur l'ordre du jour de la conférence. Ce processus est expliqué à la Pièce jointe D du présent manuel.
- **Le Doc 9718, tenu à jour grâce à un processus continu de modifications, tient lieu de document de référence sur les politiques communes de l'OACI.**
- Le manuel établit **les liens entre les activités réglementaires de l'UIT et celles de l'OACI** et des administrations de l'aviation civile.
- Une stratégie pour améliorer l'appui des États à la position défendue par l'OACI au cours des CMR a été approuvée par le Conseil de l'OACI (Pièce jointe E).
- La position de l'OACI pour la CMR-12, approuvée par le Conseil le 22 juin 2009, est présentée dans la Pièce jointe F du manuel et devrait être examinée à la CMR-12.



Relations entre l'UIT et l'OACI

→ Relations entre l'UIT et l'OACI.doc

Stratégie pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI en vue des futures CMR



- ➔ Stratégie à long terme pour l'établissement et la promotion de la position de l'OACI en vue des futures Conférences mondiales des radiocommunications (CMR) de l'UIT, afin que les administrations des États membres de l'UIT et les organisations internationales intéressées appuient la position de l'OACI.



Base de la position de l'OACI

- La position de l'OACI est fondée sur **les besoins actuels et futurs** de l'aviation en matière de radiofréquences et tient compte de la **croissance prévue du trafic** aérien et de la mise au point de nouvelles technologies.
- La stratégie de mise en oeuvre à long terme définie dans le ***Plan mondial de navigation aérienne*** (Doc 9750) constitue la base des besoins en matière de spectre (GPI-23).
- Le manuel contient **la politique de l'OACI** relative aux besoins en fréquences, approuvée par le Conseil.
- Le cadre nécessaire à l'élaboration et au soutien de la position de l'OACI est défini dans la **Résolution A36-25** de l'Assemblée.



Elaboration de la position de l'OACI

- ➔ La position que l'OACI doit défendre à la CMR est élaborée le plus tôt possible après l'établissement de l'ordre du jour de cette conférence. Elle **présente l'avis de l'Organisation sur tous les points de l'ordre du jour qui intéressent l'aviation civile internationale, particulièrement en ce qui concerne leur incidence sur la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols.** Au besoin, elle est étayée par des renseignements techniques et opérationnels.
- ➔ **Le Groupe ACP, par le biais de son Groupe de travail F, coordonne tous les aspects relatifs à l'élaboration de la position de l'OACI pour les CMR. Le Groupe NSP est chargé d'élaborer les éléments concernant l'emploi des composants du GNSS en collaboration avec le Groupe ACP.**
- ➔ Il est nécessaire d'assurer une bonne **coordination avec les bureaux régionaux de l'OACI tout au long du processus d'élaboration de la position.** Leur participation est essentielle car elle permet d'incorporer les besoins des régions et d'obtenir un meilleur appui à l'échelle régionale et nationale.



Elaboration de la position de l'OACI

- Le projet de position de l'OACI élaboré par le Groupe ACP est examiné par la Commission de navigation aérienne et communiqué aux États et aux organisations internationales intéressées pour qu'ils fassent leurs observations. La Commission examine ces observations puis soumet une position d'ensemble à l'approbation du Conseil.
- **Une fois approuvée par le Conseil, la position de l'OACI est communiquée aux États** pour qu'ils l'intègrent au processus de coordination menant à l'élaboration des positions nationales. La position de l'OACI est également soumise à la CMR sous forme de note d'information.
- Après l'élaboration de la position de l'OACI, les modifications corrélatives à apporter aux énoncés de politique du Doc 9718 sont rédigées et soumises à l'approbation du Conseil.
- Tout fait nouveau découlant des activités menées par l'OACI et l'UIT en préparation de la CMR est examiné par le Conseil dans le but d'actualiser la position de l'OACI si besoin est.



Appui a la position de l'OACI

- ✈ La Résolution A36-25 de l'Assemblée **sera appliquée intégralement afin d'obtenir l'appui des États à la position de l'OACI et d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires** à une plus grande participation de l'OACI aux activités internationales et régionales de gestion du spectre.
- ✈ En plus d'être soumise aux États, la position de l'OACI est diffusée le plus tôt possible aux organisations régionales de telecommunications participant à l'élaboration des positions régionales pour les CMR.
- ✈ **La présentation et le suivi de la position sont assurés par les bureaux régionaux de l'OACI** avec, au besoin, le concours du siège.
- ✈ **L'OACI contribue aux travaux de préparation à la CMR menés par l'UIT** (réunions des Commissions d'études pertinentes de l'UIT-R et réunions de preparation aux conférences de l'UIT) en présentant des notes techniques supplémentaires pour étayer sa position.



Appui a la position de l'OACI

- ➔ Il est nécessaire de **maintenir une coordination et une collaboration étroites avec d'autres organisations aéronautiques participant à la conférence, telles que l'IATA**. Il faut également assurer une coordination avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies sur des questions d'intérêt commun pour augmenter l'appui à certains points particuliers de la position de l'OACI.
- ➔ **Des réunions de coordination régionales de l'OACI doivent être organisées au besoin pour présenter et examiner la position de l'Organisation**. Ces réunions pourraient être tenues en même temps que les réunions du Groupe de travail F du Groupe ACP.



Position de l'OACI

- ✈ La position de l'OACI pour la CMR-12, approuvée par le Conseil le 22 juin 2009, est présentée dans la Pièce jointe F du Manuel et devrait être examinée à la CMR-12.
- ✈ *Voir discussions de la 2eme Journee du seminaire.*



International Civil Aviation Organization

Questions?



International Civil Aviation Organization

Thank you